



PREAVIS N°03/2024

Demande d'un crédit de CHF 77'000.- pour l'acquisition d'un tracteur multi usages avec des équipements pour la tonte et l'entretien des trottoirs en hiver

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En 2009 la commune de Lully a décidé, pour le 1er janvier 2010, d'engager un employé communal. Il a dès lors fallu acheter un véhicule, des machines et divers outils.

Le tracteur-tondeuse acheté à cette époque d'occasion arrive en fin de vie. Au vu des problèmes que notre employé rencontre avec celui-ci, et afin qu'il puisse continuer à effectuer les tâches qui lui sont assignées, il est nécessaire de le remplacer rapidement.

2. Matériel proposé

Après discussion avec le principal intéressé, et suivant les conseils de spécialistes, la Municipalité propose au Conseil de faire l'acquisition d'un tracteur multi usages à cabine. Il sera équipé d'une tondeuse ventrale pour l'été et d'une lame et d'une saleuse pour l'entretien des trottoirs durant l'hiver.

Nous avons le choix actuellement entre 2 modèles de marques différentes. Les 2 offres sont équivalentes en termes de prix et la Municipalité n'a pas encore fait son choix, un des 2 modèles n'ayant pas pu être testé lors de la préparation du préavis.

3. Financement

L'investissement de CHF. 77'000.- sera prélevé sur le compte 9282.20 Fonds de réserve pour investissements futurs.

4. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE LULLY

- Vu le présent préavis n° 03/2024 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la commission ad hoc
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF. 77'000.- pour l'acquisition d'un tracteur multi usages et de ses équipements
2. De dire que cette dépense sera prélevé sur le compte 9282.20 Fonds de réserve pour investissements futurs.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 mai 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La secrétaire :

Marc Genton

Nicole Jufer Tissot